

Département de l'Hérault  
**SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU CŒUR D'HERAULT**

~~~~~  
**Relevé de décision  
du Comité syndical du Vendredi 10 Février 2012**

L'an deux mil douze et le dix février à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE La Garrigue - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 27 Janvier 2012.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                        | Christian BILHAC - Alain CAZORLA - Alain CHALAGUIER - Manuel DIAZ - Bernard DOUYSSET - Bernard FABREGUETTES - Jacky GALABRUN - Rémy PAILLES - Eric PALOC - Jean Claude LACROIX - Joseph RODRIGUEZ - Frédéric ROIG - Michel SAINT PIERRE - Bernard SOTO - Jean TRINQUIER - Luc VIALA - Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                      | Yves BAILLEUX MOREAU - Marie-Christine BOUSQUET - Olivier BRUN - Claude CARCELLER - Roger FAGES - Joëlle GOUDAL - André GAY - Jean-Marcel JOVER - Hadj MADANI - Gérald VALENTINI                                                                                                                     |
| Invités : 27 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

**DÉLIBÉRATION N°2012-01 : BUDGET PRIMITIF 2012**

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

✓ D'adopter le budget primitif 2012 lequel s'équilibre :

- En section de Fonctionnement à : 1 341 350 €
- En section d'Investissement à : 5 000 €

**DÉLIBÉRATION N°2012-02 : PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2012**

Vu les statuts du SYDEL DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Vu le Budget primitif 2012

Il convient de fixer les participations statutaires. Les participations des consulaires et du Conseil Général de l'Hérault sont fixes (participation au nombre de sièges).

Les participations des communautés et de la commune de Saint-Félix-de-Lodez (au prorata du nombre d'habitant - population totale en vigueur au 01.01.2012)

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ De fixer à **7,58 €** par habitant la participation des Communautés et de la Commune de Saint-Félix de Lodez, soit :
  - Commune de Saint-Félix de Lodez (1.155 habitants) : **8 752,02 €**
  - Communauté de communes du Clermontais (23.417 habitants) : **177 442,56 €**
  - Communauté de communes Vallée de l'Hérault (33.723 habitants) : **255 536,38 €**
  - Communauté de communes du Lodévois et Larzac (14.218 habitants) : **107 737,04 €**
  
- ✓ De rappeler que les participations statutaires 2012 sont les suivantes pour :
  - La Chambre des Métiers (1.500 € x 1 siège) : **1.500 €**
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie (1.500 € x 1 siège) : **1.500 €**
  - Le Conseil Général de l'Hérault (3.500 € x 7 sièges) : **24.500 €**

**DÉLIBÉRATION N° 2012-03 : DEMANDES DE SUBVENTIONS ANIMATION TERRITOIRE GENERALE PAYS CŒUR D'HERAULT**

Le Pays du Cœur d'Hérault assure la mission de coordination générale du Projet de développement durable (Charte de Pays) depuis 2002.

La présente action porte sur :

1. L'animation générale du territoire (vie démocratique du SYDEL -bureau, comité syndical, commission), gestion du personnel (19 agents), de l'administration, des finances (budget de 1,3 million d'Euros), animation du conseil de développement,
2. La réalisation d'étude et de la prospective par l'observatoire du pays
3. La communication pour informer la population du pays
4. L'animation et la coordination du Projet culturel et Patrimonial du pays

Vu le rapport présenté en séance,

**Le Comité Syndical**

Après en avoir délibéré, **par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour l'animation territoriale 2012 du Pays Cœur d'Hérault

**Plan de financement prévisionnel**

|                             | Montant Eur. TTC | %    |
|-----------------------------|------------------|------|
| Conseil Général             | 145 000 €        | 31.5 |
| Région Languedoc-Roussillon | 16 500 €         | 3.6  |
| Etat                        | 3 276 €          | 0.7  |
| Autofinancement du SYDEL    | 295 030 €        | 64.2 |
| Total                       | 459 806 €        | 100  |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire

**DÉLIBÉRATION N° 2012-04 : DEMANDES DE SUBVENTIONS EVALUATION DE LA CHARTE ET DU CONTRAT DE PAYS 2005-2011 ET DEFINITION D'UN CADRE DE REFERENCE 2013-2020**

L'évaluation de la Charte de Développement Durable (Agenda 21), 2003-2013 consiste à évaluer le projet de territoire du Pays, dans sa stratégie, son organisation, son fonctionnement et sa mise en œuvre, notamment par le contrat de Pays 2005-2011.

Vu le rapport présenté en séance,

**Le Comité Syndical**

Après en avoir délibéré, **par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement**

| Subventions                  | Montant TTC         | %          |
|------------------------------|---------------------|------------|
| Conseil Général de l'Hérault | 5 000 euros         | 20         |
| Région Languedoc-Roussillon  | 7 500 euros         | 30         |
| Etat                         | 7 500 euros         | 30         |
| <b>Autofinancement</b>       | <b>5 000 euros</b>  | <b>20</b>  |
| <b>Total</b>                 | <b>25 000 euros</b> | <b>100</b> |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N°2012-05 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET LOCAL DE SANTE 2012**

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est engagé depuis 2011 dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé. En effet, la mise en œuvre d'un tel outil constituerait un prolongement adapté au Projet santé de territoire initié par le Pays dès 2008.

Vu le rapport présenté en séance,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ D'approuver le projet d'animation du Projet Santé de territoire 2012 du Pays Cœur d'Hérault, notamment la préparation d'un contrat local de santé,
- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

**Plan de financement prévisionnel :**

| Subventions                  | Montant € TTC    | %          |
|------------------------------|------------------|------------|
| Etat (ARS ou FNADT)          | 13.250,00        | 50         |
| Conseil Général de l'Hérault | 7.950,00         | 30         |
| <b>Autofinancement</b>       | <b>5.300,00</b>  | <b>20</b>  |
| <b>Total</b>                 | <b>26.500,00</b> | <b>100</b> |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N°2012-06 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL EN PAYS CŒUR D'HERAULT**

L'action de la mission Développement culturel et patrimonial du Pays Cœur d'Hérault s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma de développement culturel 2008-2013.

Vu le rapport présenté en séance,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ D'approuver le projet de développement culturel et patrimonial du Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement**

| Subventions                  | Montant             | %          |
|------------------------------|---------------------|------------|
| Conseil Général de l'Hérault | 18 400 euros        | 40         |
| Région Languedoc-Roussillon  | 18 400 euros        | 40         |
| Autofinancement              | 9 200 euros         | 20         |
| <b>Total</b>                 | <b>46 000 euros</b> | <b>100</b> |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-07 : ACTUALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA PEPINIERE D'ENTREPRISES**

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement 2012 consolidé**

| Subventions                  | Montant              | %           |
|------------------------------|----------------------|-------------|
| Conseil Général de l'Hérault | 24 219 euros         | 14.7        |
| Région Languedoc-Roussillon  | 33 810 euros         | 20.4        |
| Europe - FSE                 | 73 753 euros         | 44.6        |
| Autofinancement              | 33 549 euros         | 20.3        |
| <b>Total</b>                 | <b>165 331 euros</b> | <b>100%</b> |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-08 : DEMANDES DE SUBVENTIONS ANIMATION ET ACTION ECONOMIQUE GENERALE DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Depuis le 1er Janvier 2011, le service économique du Sydel Pays Cœur d'Hérault :

1. Favorise l'accueil et le développement des entreprises
2. Valorise les savoir faire et les atouts spécifiques du Pays Cœur d'Hérault dans une logique de qualité, d'excellence et d'ancrage au territoire

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour l'animation et l'action économique 2012 du Pays Cœur d'Hérault :

## Plan de financement 2012

| Subventions                  | Montant       | %    |
|------------------------------|---------------|------|
| Conseil Général de l'Hérault | 62 500 euros  | 41.9 |
| Région Languedoc-Roussillon  |               |      |
| Europe - FSE                 |               |      |
| Autres                       | 20 000 euros  | 13.4 |
| Autofinancement              | 66 629 euros  | 44.7 |
| Total                        | 149.129 euros | 100% |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

## **DÉLIBÉRATION N°2012-09 : DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE PAYS CŒUR D'HERAULT**

Pour faire suite à une étude présentée fin 2010, menée sur le Pays Cœur d'Hérault sur les besoins en circuits courts alimentaires, le service économique a animé avec « Un Plus Bio » un collectif afin d'élaborer un projet alimentaire, en orientant sa réflexion sur la production, la mise en marché et la promotion/information.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour le projet alimentaire de territoire du Pays Cœur d'Hérault 2012 :

### Plan de financement 2012

| Subventions                  | Montant      | %    |
|------------------------------|--------------|------|
| Conseil Général de l'Hérault | 9 352 euros  | 36.0 |
| Région Languedoc-Roussillon  |              |      |
| Europe - FSE                 | 11 431 euros | 44.0 |
| Autofinancement              | 5 196 euros  | 20.0 |
| Total                        | 25.979 euros | 100% |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

## **DÉLIBÉRATION N°2012-10 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 3<sup>ème</sup> PHASE MISSION ET ACTION ECO-CONSTRUCTION PAYS CŒUR D'HERAULT**

La mission éco-construction, débutée en 2010, après constitution d'un diagnostic et définition d'une stratégie, se poursuit avec la mise en œuvre d'un plan d'actions. Elle s'inscrit dans la Charte du Pays - axe Construire et habiter autrement - et le programme Leader - axe Dynamique urbaine intégrée et gestion de l'espace.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ D'approuver l'action,
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

### Plan de financement 2012

| Mission éco-construction 2012                    | Recettes prévisionnelles        |                    |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------|
|                                                  | Animation - coordination- suivi | Autofinancement    |
| Evènements éco-construction                      | Conseil Général                 | 22 068,00 €        |
| Déploiement de la veille éco-construction-outils | Conseil Régional                | 15 060,00 €        |
| Communication                                    | Leader/ FEADER                  | 16 720,00 €        |
| Guide : conception, édition, parution            | <b>Total</b>                    | <b>73 560,00 €</b> |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

### **DÉLIBÉRATION N° 2012-11 : DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ D'approuver l'action PCET,
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement 2012

| PCET : action 2012        | Recettes prévisionnelles                                               |                                 |             |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------|
|                           | Suivi de projet - coordination -<br>Définition d'un cahier des charges | Conseil Général de<br>l'Hérault | 12240 €     |
| Supports de communication | Leader                                                                 | 14960 €                         | 44%         |
| Communications            | Autofinancement                                                        | 6800 €                          | 20%         |
| Appui à la mobilisation   | <b>Total</b>                                                           | <b>34 000 €</b>                 | <b>100%</b> |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

### **DÉLIBÉRATION N° 2012-12 : DEMANDES DE SUBVENTIONS MISSION TIC ET ENTREPRISES RENFORCEMENT DES ENTREPRISES PAR L'OUTIL NUMERIQUE 2<sup>ème</sup> PHASE**

Initiée en 2011, la mission de renforcement des entreprises locales par l'outil numérique entre dans sa 2<sup>ème</sup> phase avec le développement et la mise en ligne du portail internet et de son module foire virtuelle.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ D'approuver la 2<sup>ème</sup> phase du projet Mission T.I.C. et Entreprises – Renforcement des entreprises par l'outil numérique,

- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement

| Financiers                   | Montant TTC en € | %          |
|------------------------------|------------------|------------|
| Conseil Général de l'Hérault | 17 100           | 30         |
| Union Européenne             | 22 800           | 40         |
| Autofinancement              | 17 100           | 30         |
| <b>Total</b>                 | <b>57 000</b>    | <b>100</b> |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire

**DÉLIBÉRATION N° 2012-13 : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES DU CŒUR D'HERAULT POUR LE PROJET LOCAL DE SANTE 2011**

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est engagé depuis 2011 dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé. En effet, la mise en œuvre d'un tel outil constituerait un prolongement adapté au Projet santé de territoire initié par le Pays dès 2008.

Dans un souci d'efficacité et de mutualisation des moyens de l'action publique du territoire, la mise en œuvre de cette action s'est effectuée dans un cadre partenarial avec la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault. Une convention de partenariat a donc été passée pour l'année 2011 entre le SYDEL et la MLJ à cet effet.

Pour diverses raisons, la mission initiale a dû être poursuivie jusqu'au mois de janvier 2012. Un avenant à cette convention ci-annexé est à présent proposé afin d'entériner le fait que la mission ait été prolongée jusqu'au 31 janvier 2012.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ De valider l'avenant à la convention de partenariat avec la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault pour le projet local de santé 2011,
- ✓ D'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-14 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES DU CŒUR D'HERAULT POUR LE PROJET LOCAL DE SANTE 2012**

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est engagé depuis 2011 dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé. En effet, la mise en œuvre d'un tel outil constituerait un prolongement adapté au Projet santé de territoire initié par le Pays dès 2008.

Dans un souci d'efficacité et de mutualisation des moyens de l'action publique du territoire, la mise en œuvre de cette action s'effectuera de nouveau dans un cadre partenarial avec la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault de février à décembre 2012.

La répartition des frais ainsi que les engagements de deux signataires, SYDEL et Mission Locale Jeunes, sont prévus dans la convention de partenariat.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Décide :**

- ✓ De valider le projet de convention ci-annexé de partenariat avec la MLJ du Cœur d'Hérault pour le Projet Local de Santé 2012, qui comprend notamment une contribution financière de 23.536,00 € TTC,
- ✓ D'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-15 : CREATION GRAPHIQUE POUR LA REALISATION DES COUVERTURES DES AGENDAS CULTURELS N° 23 A 26**

Depuis 2006, *L'Agenda culturel*, outil de communication recensant les manifestations professionnelles du territoire, participe à la structuration et la valorisation de la dynamique culturelle du Pays Cœur d'Hérault.

Dans l'objectif de soutenir et de valoriser la création artistique locale, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault demande chaque trimestre à un artiste du territoire, choisi parmi les candidatures reçues, de réaliser la couverture de *L'Agenda culturel*.

Vu le rapport présenté en séance,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

- ✓ D'attribuer 250 € à chaque candidat retenu pour réaliser les couvertures des agendas culturels n° 23 à 26,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire,
- ✓ De dire que les crédits sont inscrits au budget 2012.

**DÉLIBÉRATION N° 2012-16 : TARIF DES SERVICES DE LA MAISON DE L'ECONOMIE DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Les tarifs des services de la Maison de l'Economie ont été votés le 26 mai 2011. Il est proposé de les compléter sur 2 points :

- 1 - Les prix journée de la location de salles
- 2 - Prestations conseils/accompagnement

Vu le rapport présenté en séance,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Décide :**

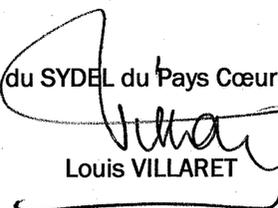
- ✓ De voter les tarifs,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire et notamment les conventions correspondantes.

La séance est levée à 18h17

Pour extrait conforme,

Clermont l'Hérault, le 13 Février 2012

Le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault



Louis VILLARET